



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 117211

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'inquiétude des établissements d'enseignement supérieur qui reçoivent des étudiants étrangers et qui sont concernés par les mesures mises en place pour le contrôle de délivrance de visa « étudiant ». En effet ces mesures de contrôle, effectuées par les CEF, semblent bloquer le recrutement de cette population internationale. C'est pourquoi il demande quelles sont les mesures qu'il compte mettre en place afin de ne pas pénaliser l'ouverture internationale de l'enseignement supérieur français.

Texte de la réponse

Le bilan de la première campagne des Centres pour les études en France (CEF) dans les pays où ces plateformes ont été créées est très largement positif. Les CEF ont apporté la preuve de leur utilité pour les étudiants, pour les établissements d'enseignement supérieur et pour l'administration. En juin 2005, le dispositif CEF s'est étendu au Maroc, en Tunisie, au Sénégal et au Vietnam. Le CEF Algérie a ouvert en Novembre 2005. En juin 2006, le ministère a ouvert un CEF au Cameroun, en Corée du Sud, au Mexique et en Turquie. 1) Les CEF ont été bien accueillis par les étudiants. Une enquête de satisfaction menée auprès des usagers des CEF a montré que 80 % des étudiants étaient satisfaits du nouveau dispositif. Ceux-ci apprécient notamment d'être reçus individuellement et de recevoir des réponses aux milliers de questions qu'ils posent par e-mail. Le dispositif de type guichet unique pour leur venue en France est également salué comme une amélioration. 2) La création d'un CEF a eu des effets variables sur les demandes et délivrances de visas. Les premières analyses statistiques montrent que la création d'un CEF entraîne une diminution notable des demandes de visa. Toutefois le nombre de visas délivrés a baissé dans une moindre proportion. La baisse importante en Algérie peut s'expliquer par la remise en place, avant même la création du CEF, des tests de français qui n'étaient plus organisés pour des raisons sécuritaires. Au Vietnam, la création des pôles universitaires français a pu contribuer à limiter le nombre de demandes de visas pour études en premier cycle. La création des CEF a donc dissuadé les dossiers les plus faibles ou d'une nature frauduleuse, tout en exerçant un effet neutre, voire positif sur les bons éléments. Elle a permis d'améliorer la qualité des étudiants souhaitant venir en France. Pour l'administration, c'est un avantage puisque le travail se concentre sur des dossiers de meilleure qualité. Pour les étudiants, c'est aussi un avantage puisque la probabilité que leur séjour dans notre pays soit un parcours de réussite est plus grande. 3) La collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur a pu démarrer au cours de cette première campagne, au moment de l'inscription en première année dans les universités (DAP) pour la rentrée 2006, avec la mise en place d'un extranet permettant à ces établissements d'accéder par voie électronique aux dossiers d'étudiants. Plusieurs dizaines d'établissements se sont portés volontaires pour adhérer à ce système. La transmission des dossiers de demande d'inscription de manière dématérialisée a permis un meilleur suivi des dossiers et un traitement plus rapide. Ce système a été salué par la Conférence des présidents d'université et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les CEF sont donc désormais un outil d'aide à la décision non seulement pour les services consulaires, mais également pour les établissements d'enseignement. Au total, cette première campagne a consacré l'évolution

des CEF vers un instrument au service de l'attractivité, alors qu'ils n'étaient initialement qu'un simple outil de contrôle migratoire. Ce bilan plaide donc en faveur de la généralisation de ce dispositif qui a été étendu, depuis le début de l'année, à 10 autres pays : Brésil, Canada, Colombie, États-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Madagascar, Russie, Syrie. La fusion entre les CEF et les espaces Edufrance, qui vont devenir dès 2007 les espaces CampusFrance au sein du réseau culturel français à l'étranger, permettra d'accentuer encore cette contribution des CEF à l'attractivité de la France. Il est à noter que le nombre de visas étudiants délivrés (court et long séjour) dans le monde a augmenté de près de 2 % entre 2005 et 2006.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117211

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 946

Réponse publiée le : 10 avril 2007, page 3527